

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
11277

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par la SA d'HLM Famille et Provence.
Opération "Pierres de Provence" : acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux
individuels situés rue Paul Arquier, 13760 Saint Cannat.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La SA d'HLM FAMILLE et PROVENCE sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant total de 375.444,45 €

Celle-ci représente 45% d'un emprunt d'un montant total de 834.321,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Ces demandes concernent le secteur du logement social (acquisition en VEFA).

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2018 de la SA d'HLM FAMILLE et PROVENCE auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 23.793.435,65 €

Cet encours représente 1,86% de l'encours garanti des organismes HLM et 1,68% de l'encours total garanti.

La garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de bien vouloir prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

